

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Beaudoin

<https://www.cadre21.org/membres/6590dd554f49a4e3fc1669a5>

Date d'obtention : 2023-10-02 15:03:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto se fait auprès des adolescents concernés, en suivant la grille aide-mémoire et en complétant les questions du formulaire, de manière à recueillir rapidement le contexte, la nature des gestes, les intentions et l'étendue de la diffusion des images. Si nous évaluons être en présence d'un acte malveillant, nous devons nous référer directement au service de police. Grâce à la collaboration entre les divers partis, la méthode Sexto permet d'adresser rapidement la situation et de protéger le plus possible l'intégrité de la victime et limiter la propagation des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'adopter de meilleures pratiques et de me sentir plus en confiance quant aux procédures à suivre en cas de sexto. Je vais veiller également à travailler en collaboration avec les autres intervenants formés dans mon école si je ne suis pas disponible pour intervenir. Le formation me permettra également de m'en tenir à mon rôle, maintenant que ceux de chacun des partenaires a bien été délimité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter attention à s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant, ne pas chercher à voir les images, ne pas porter de jugement et se fier à la grille de la trousse sexto, poser les questions identifiées, confisquer l'appareil électronique si l'on juge qu'il peut contenir des images intimes pouvant être partagées, garder la confidentialité.